

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

DIRECTION DE L'ANALYSE, DE LA PREVISION ET DES STATISTIQUES AGRICOLE



Projet de participation du Sénégal au Salon International de l'Agriculture (SIA) de Paris (27 février au 06 mars 2016)

1. Introduction

Le Sénégal va participer pour la 15^{ème} fois au 53^{ème} Salon International de l'Agriculture de Paris du 27 février au 06 mars 2016. L'édition de cette année sera organisée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipment Rural en partenariat avec l'Union Nationale des Chambres d'Agriculture et d'Industrie du Sénégal (UNCCIAS).

Cette tradition sera encore respectée en mettant l'accent davantage sur la promotion du Plan Sénégal Emergent (PSE) et de son volet agricole, le programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) et sur la sensibilisation puis l'information de la diaspora.

Cette conjugaison des efforts entre l'Etat et le secteur privé permettra sans nul doute au Sénégal d'aller à ce rendez vous de l'agriculture moderne avec les meilleurs atouts, pour faire gagner à nos opérateurs du secteur agricole et agro-industriel des parts de marché substantiels et de nouer des partenariats techniques et commerciaux avantageux pour leurs entreprises.

Notre offre dans ce domaine est valorisée par sa diversité, par l'accessibilité et l'attractivité de notre pays.

2. Principaux domaines à promouvoir

- les produits traditionnels d'exportation ;
- les produits nouveaux ;
- les produits agricoles transformés.
- l'élevage, l'aquaculture, la production de semences, les engrains et le matériel agricole

3. Format de participation du Sénégal au SIA 2015

****Exposition permanente* :**

- Location d'un pavillon du Sénégal de 300 m² aménagé, équipé et décoré ;
- Espaces disponibles : un salon VIP, rencontres professionnelles, stands Exposants, communication, restauration et animation.

****Journée de communication***

- *thème* et slogan seront choisis par le Sénégal ;
- personnes ressources avisées

****Visite de terrain* : visite de chambre d'agriculture française.**

4. Participants

***Pour l'Etat :**

- les officiels et les membres d'organisations de producteurs désignés par le MAER ;
- les experts chargés des communications lors du forum- les structures publiques ;
- les visiteurs professionnels publics - la presse publique.

***Pour le secteur privé :**

- Les officiels désignés par l'UNCCIAS ;
- les experts chargés des communications lors du forum ;
- Les exposants privés- les visiteurs professionnels privés- la presse privée.

Pour éviter l'encombrement au niveau des stands, un ratio de base ne dépassant pas deux (02) personnes par stand sera de rigueur.